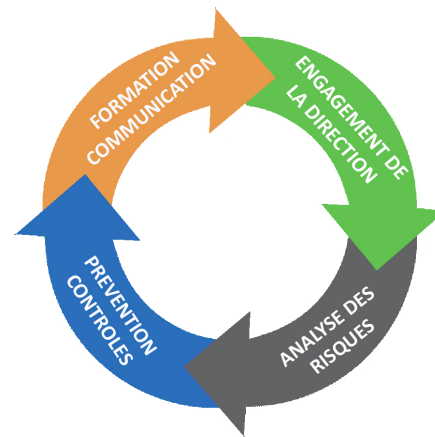




SYSTÈME DE MANAGEMENT DE LA SANTÉ ET DE LA SÉCURITÉ AU TRAVAIL



1 - DEFINITION DU SMS

Un Système de Management de la Santé et de la Sécurité au Travail (SMSST) est une méthode d'approche globale de la prévention des risques professionnels. Il constitue un élément à part entière de la démarche de développement durable d'une entreprise.

Un SMS est un dispositif de gestion combinant personnes, politiques et moyens, visant à améliorer les performances d'une entreprise en matière de santé et de sécurité au travail. Outil par définition dynamique, il doit permettre de mieux maîtriser l'organisation interne et de progresser en permanence en intégrant la santé et la sécurité à toutes les fonctions de l'entreprise.

2 - MISE EN OEUVRE

Afin d'accompagner les entreprises dans cette démarche, l'UNICEM a élaboré à leur intention, un référentiel (grille d'audit) destiné à les aider à prendre les dispositions d'organisation et de gestion interne nécessaires à la recherche d'une amélioration continue des performances en matière de prévention de la santé et de la sécurité au travail.

Le système proposé a vocation à s'appliquer aux branches adhérentes à l'UNICEM : exploitants de carrières, producteurs de béton prêt à l'emploi et pompage de béton...

Les entreprises peuvent utiliser ce système en **autoévaluation** ou **se faire accompagner par un organisme extérieur de prévention (OEP)** en tant qu'auditeur externe et de conseil.

IMPLICATION ET LEADERSHIP

- Signature et affichage de l'Engagement et des résultats annuels
- Mise en œuvre d'un plan d'actions annuel
- Présence du directeur technique
- Participation du dirigeant à la réunion régionale Santé-Sécurité
- Désignation d'un correspondant Santé-Sécurité
- Système de reconnaissance de la performance en matière de sécurité

ANALYSE DES RISQUES

- Disposer d'un Document Santé-Sécurité / Document Unique comprenant analyse et évaluation des risques
- Mise à jour au minimum annuelle du Document Santé-Sécurité ou du Document Unique d'analyse des risques
- Analyse des incidents / accidents
- Audits et inspections santé

3 - LE REFERENTIEL DU SMSST

Le référentiel proposé constitue un guide à la disposition de l'entreprise ; il pourra être amené à évoluer.

3.1. LES THEMES

Le SMSST est articulé autour de **5 thèmes** :

1. **L'implication et le leadership** : comme dans tout système de management, l'implication de la direction à son plus haut niveau est le facteur déterminant pour la réussite du SMSST.
2. **L'analyse des risques** : elle est indispensable pour définir et mettre en œuvre des actions de prévention adaptées.
3. **La prévention et le contrôle des risques** : ce thème concerne les actions décidées suite à l'analyse des risques.
4. **La communication et la formation** : la concertation, le dialogue social et par conséquent la communication sont indispensables à la mise en œuvre d'une démarche SMS, complétée par un programme de formation adapté à l'entreprise et à son organisation interne.
5. **Les actions menées auprès des entreprises extérieures** : il est primordial d'avoir - sur un même site – les mêmes exigences de sécurité quelle que soit l'entreprise et quelle que soit la personne présente.

PREVENTION ET CONTROLE DES RISQUES

- Nombre de remarques notées dans le dernier rapport de l'organisme extérieur de prévention et/ou de contrôle
- Réduction du taux de fréquence de l'entreprise ou maintien à 0
- Consignes et dossiers de prescriptions

FORMATION ET COMMUNICATION

- Accueil sécurité pour les nouveaux arrivants
- Formation/sensibilisation régulière du personnel à la prévention des risques
- Points Santé-Sécurité réguliers avec le personnel

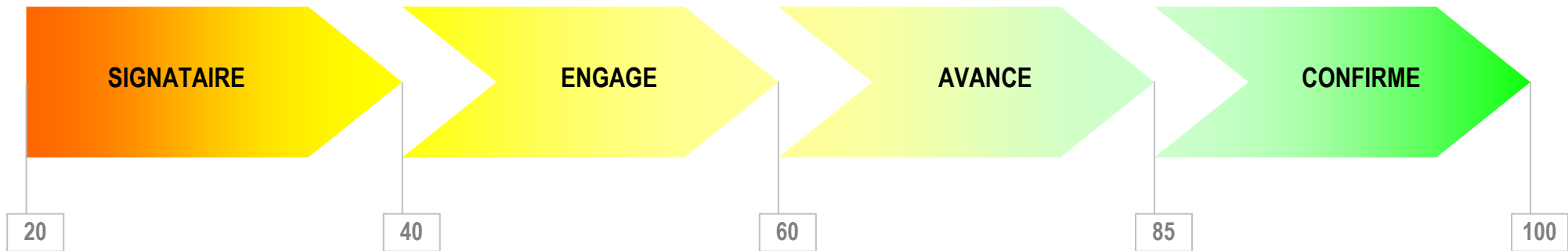
ENTREPRISES EXTERIEURES

- Échanges sécurité sur site avec les entreprises extérieures
- Choix des entreprises extérieures en fonction de critères en lien avec la sécurité

3.2. POSITIONNEMENT DU SITE

Chaque thème est noté sur 20 points : le positionnement du site se fait donc sur un référentiel de 100 points.

- Chaque question est positionnée sur une échelle de 5 niveaux : 0 étant le niveau le plus faible et 4 le niveau le plus avancé
- Le total obtenu pour chacun des 5 thèmes est pondéré (coefficient multiplicateur permettant de respecter le total de 20 points par thème)
- Le total des points obtenus donne le positionnement du site (signataire, engagé, avancé ou confirmé)



3.3. LA GRILLE DU REFERENTIEL

En fonction des branches d'activité, 3 grilles d'audit sont proposées aux entreprises :

- exploitation de carrières (pages 5 à 8)
- production de béton prêt à l'emploi (pages 9 à 12)
- pompage de béton (pages 13 à 16)

Grille d'audit pour des activités d'exploitation de carrières

Les questions 2, 4, 5, 8, 11 et 17 peuvent être traitées sur pièces au cours d'entretiens

Les questions 1, 6, 7, 12, 13, 14, 15, 16 et 18 doivent être renseignées lors des contrôles sur site.

	Actions ou/et résultats	Nombre de points					Coeff.
		0	1	2	3	4	
IMPLICATION ET LEADERSHIP	1. Signature et affichage sur chaque site de l'Engagement et des résultats annuels	« L'Engagement » n'existe pas	« L'Engagement » existe	Niveau 1 + Engagement affiché dans local social et à l'accueil	Niveau 2 + Engagement commenté au personnel	Niveau 3 + Prise de conscience de l'engagement par chaque opérateur ¹	x 0,5
	2. Mise en œuvre d'un plan d'actions annuel	Pas de plan d'actions	Le plan d'actions formalisé se limite aux remarques notées sur les rapports de visites des organismes de contrôle / conseils ²	Toutes les actions Sécurité sont rassemblées dans un plan d'actions spécifique	Niveau 2 + Suivi du plan d'actions spécifique	Niveau 3 + Justification des écarts constatés et nouvelle planification des actions ³	x 1,5
	3. Présence du directeur technique ou du chef d'entreprise aux visites de l'organisme extérieur de prévention ⁴	Le directeur technique ne participe pas aux visites de l'OEP	Le directeur technique ⁵ s'inquiète des points majeurs soulevés par l'OEP, <u>lorsqu'il est disponible</u>	Le directeur technique fait systématiquement un point avec l'OEP en fin de journée lors de ses visites	- Le directeur technique participe aux visites de l'OEP. - Il se préoccupe du contenu de la journée - Il participe à la réunion de débriefing où des priorités sont définies	- Le directeur technique se rend disponible pour cette visite considérée comme prioritaire - Il organise le contenu de la journée et un débriefing avec les participants - Il définit les actions prioritaires, leurs délais de réalisation et les intègre dans le plan d'actions	x 1
	4. Participation du signataire à la réunion régionale Santé-Sécurité	Pas de représentant de l'entreprise à la réunion régionale.	L'entreprise est représentée mais le signataire ne participe pas lui-même à la réunion régionale Santé-Sécurité.	Le signataire participe à la réunion régionale	Niveau 2 + Remontée des informations à sa hiérarchie	Niveau 3 + Modification du plan d'actions en conséquence	x 0,5

¹ Chaque opérateur doit être conscient du fait que l'engagement nécessite l'implication de tous

² Organisme Extérieur de Prévention, bureaux de contrôle « Électricité », « Levage »...

³ Le plan d'actions constitue de réels engagements dont les écarts doivent être justifiés

⁴ Présence du directeur technique à toutes les visites avec l'OEP / ou présence du chef d'entreprise (ou de la personne ayant délégation de pouvoirs) à toutes les visites d'un organisme extérieur de conseils en prévention/sécurité (Code du travail)

⁵ Le directeur technique ne considère pas la venue de l'OEP comme prioritaire dans son emploi du temps.

		0	1	Nombre de points 2	3	4	Coeff.
	5. Désignation d'un correspondant Santé Sécurité	Pas de correspondant	Un correspondant spécifiquement désigné	Niveau 1 + Temps alloué à la mission	Niveau 2 + Formation du correspondant	Niveau 3 + Autorité du correspondant ⁶ formalisée et appliquée	x 0,75
	6. Système de reconnaissance de la performance Sécurité-Santé	Pas de système de reconnaissance de la performance Sécurité Santé	Existence d'un système de reconnaissance de la performance Sécurité Santé	Niveau 1 + Il concerne l'ensemble du personnel + Tout le personnel en connaît l'existence	Niveau 2 + La remise de la reconnaissance est faite par le plus haut niveau de l'encadrement au cours d'une cérémonie spécifique	Niveau 3 + Une communication régulière sur l'éligibilité à la reconnaissance est faite au personnel	x 0,75
ANALYSE DES RISQUES	7. Mise à jour au minimum annuelle du Document Santé-Sécurité / Document Unique	Pas d'analyse de risque sous forme d'un Document Santé-Sécurité / Document Unique	Le Document Santé-Sécurité / Document Unique existe mais il n'est pas adapté ⁷	Niveau 1 + Document reflétant les risques de l'exploitation + Les moyens de prévention mis en place sont cohérents avec l'analyse des risques (application des PGP)	Niveau 2 + Document établi en partenariat avec le personnel + mise à jour régulière + Définition des opérations nécessitant un permis de travail	Niveau 3 + Les travaux sont réalisés conformément à l'analyse des risques, les permis de travail sont appliqués. + Le plan d'action découle du DSS	x 2
	8. Analyse des incidents / accidents	Pas d'analyse des incidents ou des accidents sur le site.	<u>Seuls les accidents graves ou mortels</u> font l'objet d'une analyse et de mesures correctrices ou d'actions de progrès	Tout accident avec arrêt fait l'objet d'une analyse formalisée ⁸ et de mesures correctrices ou d'actions de progrès à travers un plan d'actions	Niveau 2 + L'analyse associe l'encadrement et des membres du personnel + L'analyse est étendue à toute situation similaire sur le site + Implication du personnel, communication, CHSCT	Niveau 3 Etendu à tout événement accidentel y compris incident et presque-accident quel que soit sa gravité) + Les actions décidées sont rapidement (mise en œuvre) et entraînent, si nécessaire, l'actualisation du Document Santé-Sécurité / Document Unique	x 1,5
	9. Audits et inspections	Pas de démarche d'inspection ou d'audit	Réalisation des visites réglementaires par des organismes de contrôle / conseils ⁹	Niveau 1 + Les remarques de ces organismes font l'objet d'un plan d'actions correctrices	Niveau 2 + Des visites périodiques sont organisées au niveau du site et prennent en compte la sécurité	Niveau 3 + Les remarques issues des visites sont intégrées dans un plan d'actions qui fait l'objet d'un suivi	1,5

⁶ Influence sur la structure

⁸ Remarque : lorsqu'il n'y a pas eu d'accident sur le site, l'existence d'une procédure permet de valider ce niveau

⁹ Organisme Extérieur de Prévention, bureaux de contrôle « Electricité », « Levage »

		0	1	Nombre de points 2	3	4	Coeff.
PREVENTION ET CONTROLE DES RISQUES	10. Nombre de remarques notées dans le dernier rapport de l'organisme de contrôle ¹⁰	Les remarques ne sont pas ou peu suivies d'effet	Des remarques techniques importantes demeurent entre 2 rapports successifs ¹¹	Les remarques importantes et au moins 20% des remarques techniques totales sont traitées entre 2 rapports successifs	Les remarques importantes et au moins 50% des remarques techniques totales sont traitées entre 2 rapports successifs	Toutes les remarques sont traitées. Il ne reste sur le rapport de l'OEP que des conseils ou suggestions	x 2,5
	11. Existe-t-il des indicateurs (TF/TG) de suivi ?	Aucun indicateur et aucun suivi des accidents	Des indicateurs de suivi sont en place	Des indicateurs sont en place et sont suivis par des actions	Niveau 2 + Pas d'accident avec arrêt depuis 1 an	Niveau 2 + Pas d'accident avec arrêt depuis 2 ans et plus	x 1
	12. Consignes et dossiers de prescriptions	Il n'existe ni consignes ni dossiers de prescriptions	Les consignes et dossiers de prescriptions ne correspondent pas à la réalité de l'exploitation	Les consignes et dossiers de prescriptions sont adaptés à l'exploitation et portés à la connaissance du personnel.	Niveau 2 + Consultation du personnel sur la pertinence de ces documents + Les règles sont connues et respectées de tous	Niveau 3 + Des révisions périodiques sont effectuées	x 1,5
FORMATION ET COMMUNICATION	13. Accueil sécurité pour les nouveaux arrivants	Pas d'accueil Sécurité pour les nouveaux arrivants	Un accueil Sécurité sommaire est réalisé au poste de travail	Niveau 1 + accueil formalisé	Niveau 2 + contrôle des connaissances décisif ¹²	Niveau 3 + parrainage organisé pour l'assimilation des consignes de sécurité au poste de travail	x 1,5
	14. Formation/sensibilisation régulière du personnel à la prévention des risques	Pas de formation / sensibilisation du personnel à la prévention des risques	Réalisation des formations obligatoires ¹³	Niveau 1 + séances de sensibilisation réalisées (par exemple par l'OEP)	Niveau 2 + analyse des besoins en formation et en sensibilisation pour chaque poste de travail + programme de formation / sensibilisation établi et respecté	Niveau 3 + Vérification de l'acquisition des compétences	2
	15. Points Santé - Sécurité réguliers avec le personnel	Pas de point Santé Sécurité	- Existence d'une structure formalisée vers laquelle les opérateurs peuvent faire remonter et analyser les points Santé-Sécurité qui méritent améliorations. - La structure se réunit de façon aléatoire.	Niveau 1 + Les actions décidées dans ce cadre sont peu suivies ¹⁴ . + Actions ponctuelles	Niveau 2 + La structure se réunit régulièrement + Les actions décidées dans ce cadre sont intégrés dans le plan d'actions	Niveau 3 + Communication des actions décidées à l'ensemble du personnel par tout moyen approprié + Participation régulière de la direction	x 1,5

¹⁰ Il s'agit du nombre de remarques notées dans le dernier rapport de l'OEP (partie technique) ou dans le dernier rapport (partie technique) d'un organisme extérieur de conseils en prévention/sécurité (Code du travail).

¹¹ « Priorités » notamment

¹² Une performance médiocre (suivant les critères définis par l'entreprise) lors d'un contrôle n'autorise pas la prise de poste

¹³ S.S.T., CP.T., habilitations électriques, C.A.C.E.S., ...

¹⁴ pas intégrées dans le plan d'actions Sécurité

		Nombre de points					Coeff.
Actions ou/et résultats		0	1	2	3	4	
ENTREPRISES EXTERIEURES	16. Échanges Sécurité sur site avec les entreprises extérieures	Pas de plan de prévention avec les EE intervenant sur le site.	Un plan de prévention existe	Le plan de prévention est le compte-rendu de l'analyse des risques réalisée lors de la visite (inspection) préalable avec l'entreprise extérieure.	Niveau 2 + Formalités d'accueil du personnel des entreprises extérieures + Vérification de la connaissance par les opérateurs du plan de prévention	Niveau 3 + Organisation de visites périodiques + Modification du plan de prévention en fonction des situations constatées + Mise à jour du plan de prévention à la suite de visites périodiques	X 2,5
	17. Choix des entreprises extérieures en fonction de critères en lien avec la Sécurité	Pas de critère en lien avec la sécurité	Des critères de choix en lien avec la sécurité sont clairement définis pour l'intervention des EE	Niveau 1 + Demande de justificatifs	Niveau 2 + Pour <u>certain</u> s travaux (chantiers importants, travaux dangereux, ...) impliquant des EE, des critères de sécurité sont définis, justifiés et contrôlés	Niveau 3 + Pour <u>tous</u> travaux impliquant des entreprises extérieures, des critères de sécurité sont définis, justifiés et contrôlés.	x 1,5
	18. Echange sécurité avec entreprise de transport	Aucun échange. Pas de protocole chargement/déchargement	Le protocole existe. Il est inadapté et pas systématique	Il est adapté et signé par les EE ;	Le protocole est connu du personnel de la carrière	Le protocole est pertinent, mis à jour régulièrement, connu des chauffeurs. La connaissance est vérifiée périodiquement.	1

Grille d'audit pour des activités de production de Béton Prêt à l'Emploi

Les questions 2, 4, 5, 8 et 11 peuvent être traitées sur pièces ou au cours d'entretiens

Les questions 1, 6, 7, 12, 13, 14, 15 et 16 doivent être renseignées lors des contrôles sur site.

		Nombre de points					Coeff.
Actions ou/et résultats		0	1	2	3	4	
IMPLICATION ET LEADERSHIP	1. Signature et affichage sur chaque site de l'Engagement et des résultats annuels	« L'Engagement » n'existe pas	« L'Engagement » existe	Niveau 1 + Engagement affiché	Niveau 2 + Engagement commenté	Niveau 3 + Prise de conscience de l'engagement par chaque opérateur ¹⁵	x 0,5
	2. Mise en œuvre d'un plan d'actions annuel	Pas de plan d'actions	Le seul plan d'actions formalisé est constitué par les remarques notées sur les rapports de visites des organismes de contrôle / conseils ¹⁶	Toutes les actions Sécurité sont dans un plan d'actions spécifique	Niveau 2 + Suivi du plan d'actions spécifique	Niveau 3 + Justification des écarts constatés et nouvelle planification des actions ¹⁷	x 2
	3. Participation du signataire à la réunion régionale Santé-Sécurité	Le représentant de l'entrepris ne participe à la réunion régionale Santé-Sécurité.	L'entreprise est représentée mais le signataire ne participe pas personnellement à la réunion régionale Santé-Sécurité.	Le signataire participe à la réunion régionale Santé Sécurité	Niveau 2 (de façon active) + Transmission des informations à tout l'encadrement	Niveau 3 + Modification de son plan d'actions en conséquence	x 0,75
	4. Désignation d'un correspondant Santé-Sécurité	Pas de correspondant	Un correspondant spécifiquement désigné	Niveau 1 + Temps alloué à la mission	Niveau 2 + Formation du correspondant	Niveau 3 + Autorité du correspondant ¹⁸	x 1
	5. Système de reconnaissance de la performance Sécurité Santé	Pas de système de reconnaissance de la performance Sécurité Santé	Il existe un système de reconnaissance de la performance Sécurité Santé	Niveau 1 + Il concerne l'ensemble du personnel + Tout le monde en connaît l'existence	Niveau 2 + La remise de la reconnaissance est faite par le plus haut niveau de l'encadrement à l'occasion d'une cérémonie spécifique	Niveau 3 + Une communication régulière sur l'éligibilité à la reconnaissance est faite de façon régulière à l'ensemble du personnel	x 0,75

¹⁵ Chaque opérateur doit être conscient du fait que l'engagement nécessite l'implication de tous

¹⁶ Organisme Extérieur de Prévention, bureaux de contrôle « Électricité », « Levage »...

¹⁷ Le plan d'actions constitue de réels engagements dont les écarts doivent être justifiés

¹⁸ Influence sur la structure

		0	1	Nombre de points				Coeff.
Actions ou/et résultats				2	3	4		
ANALYSE DES RISQUES	6. Mise à jour au minimum annuelle du Document Unique ¹⁹	Pas d'analyse de risque sous forme d'un Document Unique	Il existe un Document Unique mais il n'est pas adapté ²⁰	Niveau 1 + Document reflétant les risques de l'exploitation + Les mesures de prévention mises en place sont cohérentes avec l'analyse des risques	Niveau 2 + Document établi en partenariat avec le personnel + Mise à jour régulière	Niveau 3 + Les mesures de prévention sont réalisées conformément à l'analyse des risques.		x 2,5
	7. Analyse des incidents / accidents	Pas d'analyse des incidents ou des accidents sur le site.	<u>Seuls les accidents graves ou mortels</u> font l'objet d'une analyse et de mesures correctrices ou d'actions de progrès	<u>Tout accident avec arrêt</u> fait l'objet d'une analyse formalisée ²¹ et de mesures correctrices ou d'actions de progrès à travers un plan d'actions	Niveau 2 + L'analyse associe l'encadrement de l'exploitation et des membres du personnel + L'analyse est étendue à toute situation similaire éventuellement présente sur le site	Niveau 3 (étendu à tout événement accidentel y compris incident et presque-accident quel que soit sa gravité) + Les actions décidées sont suivies d'effet (mise en œuvre) et entraînent, si nécessaire, la mise à jour du Document Santé-Sécurité		x 2,5
PREVENTION ET CONTROLE DES RISQUES	8. Audits et inspections	Pas de démarche d'inspection ou d'audit	Réalisation des visites réglementaires par des organismes de contrôle / conseils ²²	Niveau 1 + Les remarques de ces organismes font l'objet d'un plan d'actions correctrices	Niveau 2 + Des visites périodiques sont organisées au niveau du site et prennent en compte la sécurité	Niveau 3 + Les remarques issues des visites sont intégrées dans un plan d'actions qui fait l'objet d'un suivi		x 2
	9. Existe-t-il des indicateurs (TF/TG) de suivi ?	Pas d'indicateur et pas de suivi des accidents	Des indicateurs de suivi ont été mis en place	Des indicateurs sont en place et sont suivis par des actions	Pas d'accident avec arrêt depuis 1 an (salarié, intérimaire, E.E.)	Pas d'accident avec arrêt depuis 2 ans et plus (salarié, intérimaire, E.E.)		x 1
	10. Consignes	Pas de consignes ni procédures particulières	Les consignes et procédures sont des documents administratifs qui ne correspondent pas à la réalité de l'exploitation	Les consignes et procédures sont adaptées à la réalité de l'exploitation et portées à la connaissance de l'ensemble du personnel.	Niveau 2 + Consultation du personnel sur la pertinence de ces documents + Les règles sont connues et respectées de tous	Niveau 3 + Des révisions périodiques sont réalisées		x 2

¹⁹ Code du travail²⁰ Il n'est pas le reflet de l'analyse des risques de l'exploitation²¹ Remarque : lorsqu'il n'y a pas eu d'accident sur le site, l'existence d'une procédure permet de valider ce niveau²² Organisme Extérieur de Prévention, bureaux de contrôle « Electricité », « Levage »

		0	1	Nombre de points		3	4	Coeff.
Actions ou/et résultats				2				
FORMATION ET COMMUNICATION	11. Accueil sécurité pour les nouveaux arrivants (salarié, intérimaire)	Pas d'accueil Sécurité pour les nouveaux arrivants	Un accueil Sécurité sommaire est réalisé au poste de travail	Niveau 1 + Accueil formalisé (traçabilité)	Niveau 2 + Vérification des acquis	Niveau 3 + Parrainage (tutorat) organisé pour l'assimilation des consignes de sécurité au poste de travail		x 2
	12. Formation/sensibilisation régulière du personnel à la prévention des risques	Pas de formation / sensibilisation du personnel à la prévention des risques	Réalisation des formations obligatoires ²³	Niveau 1 + Séances de sensibilisation	Niveau 2 + Analyse des besoins en formation et en sensibilisation pour chaque poste de travail + programme de formation / sensibilisation établi et respecté	Niveau 3 + Vérification de l'acquisition des compétences (formalisée)		x 1,5
	13. Points Santé - Sécurité réguliers avec le personnel	Pas de point Santé Sécurité avec le personnel	- Existence d'une démarche formalisée dans laquelle les opérateurs peuvent faire remonter et analyser les points Santé Sécurité qui méritent améliorations. - La démarche ne vit pas.	Niveau 1 + Les actions décidées dans ce cadre sont peu suivies ²⁴ . + Actions ponctuelles	Niveau 2 + La démarche vit régulièrement + Les actions décidées dans ce cadre sont intégrés dans le plan d'actions Sécurité.	Niveau 3 + Communication des actions décidées à l'ensemble du personnel par tout moyen approprié - Participation régulière de la direction dans cette démarche		x 1,5

²³ S.S.T., CP.T., habilitations électriques, C.A.C.E.S., ...

²⁴ pas intégrées dans le plan d'actions Sécurité

	Actions ou/et résultats	0	1	Nombre de points 2	3	4	Coeff.
ENTREPRISES EXTERIEURES	14. Échanges sécurité sur site avec les entreprises extérieures (hors transport)	Pas de plan de prévention ou permis de travail avec les EE intervenant sur le site.	Il existe un plan de prévention ou un permis de travail.	Le plan de prévention ou le permis de travail est le compte-rendu de l'analyse des risques réalisée lors de la visite (inspection) préalable du chantier avec l'entreprise extérieure.	Niveau 2 + Formalités d'accueil des personnels des entreprises extérieures à chaque intervention sur site + Vérification de la connaissance des opérateurs du plan de prévention (ou permis de travail)	Niveau 3 + Organisation de visites périodiques + Modification du plan de prévention en fonction des situations constatées + Mise à jour du plan de prévention à la suite de visites périodiques	x 2
	15. Choix des entreprises extérieures en fonction de critères en lien avec la Sécurité	Pas de critère en lien avec la sécurité quant au choix des EE	Des critères de choix en lien avec la sécurité sont clairement définis pour l'intervention des EE	Niveau 1 + Demande de justificatifs	Niveau 2 + Pour <u>certain</u> s travaux (chantiers importants, travaux dangereux, ...) impliquant des EE, des critères de sécurité sont clairement définis, justifiés et contrôlés	Niveau 3 + Pour <u>tous</u> travaux impliquant des entreprises extérieures, des critères de sécurité sont clairement définis, justifiés et contrôlés.	x 1
	16. Echange sécurité avec entreprise de transport	Pas d'échange. Pas de protocole chargement/déchargement	Le protocole existe. Il est inadapté et pas systématique	Le protocole est adapté et signé par les entreprises	Le protocole est connu du personnel de la centrale	Le protocole est pertinent, mis à jour régulièrement, connu des chauffeurs. La connaissance est vérifiée périodiquement.	x 2

Grille d'audit pour des activités de pompage de Béton

Les questions 2, 4, 5, 8 et 11,17 peuvent être traitées sur pièces ou au travers d'entretiens

Les questions 1, 6, 7, 12, 13, 14, 15 et 16 doivent être renseignées avec des contrôles sur site.

		Nombre de points					Coeff.
Actions ou/et résultats		0	1	2	3	4	
IMPLICATION ET LEADERSHIP	1. Signature et affichage sur chaque site de l'Engagement et des résultats annuels	« L'Engagement » n'existe pas	« L'Engagement » existe	Niveau 1 + Engagement affiché	Niveau 2 + Engagement commenté	Niveau 3 + Prise de conscience de l'engagement par chaque opérateur ²⁵	x 0,5
	2. Mise en œuvre d'un plan d'actions annuel	Pas de plan d'action	Le seul plan d'actions formalisé est constitué par les remarques notées sur les rapports de visites des organismes de contrôle / conseils ²⁶	Toutes les actions Sécurité sont dans un plan d'actions spécifique	Niveau 2 + Suivi du plan d'actions spécifique	Niveau 3 + Justification des écarts constatés et nouvelle planification des actions ²⁷	x 2
	3. Participation du signataire à la réunion régionale Santé-Sécurité	Pas de représentant de l'entreprise qui participe à la réunion régionale Santé-Sécurité.	L'entreprise est représentée mais le signataire ne participe pas personnellement à la réunion régionale Santé-Sécurité.	Le signataire participe à la réunion régionale Santé Sécurité	Niveau 2 (de façon active) + Transmission des informations à tout l'encadrement	Niveau 3 + Modification de son plan d'actions en conséquence	x 0,75
	4. Désignation d'un correspondant Santé-Sécurité	Pas de correspondant	Un correspondant spécifiquement désigné	Niveau 1 + Temps alloué à la mission	Niveau 2 + Formation du correspondant	Niveau 3 + Autorité du correspondant ²⁸	x 1
	5. Système de reconnaissance de la performance Sécurité Santé	Pas de système de reconnaissance de la performance Sécurité Santé	Il existe un système de reconnaissance de la performance Sécurité Santé	Niveau 1 + Il concerne l'ensemble du personnel + Tout le monde en connaît l'existence	Niveau 2 + La remise de la reconnaissance est faite par le plus haut niveau de l'encadrement à l'occasion d'une cérémonie spécifique	Niveau 3 + Une communication régulière sur l'éligibilité à la reconnaissance est faite de façon régulière à l'ensemble du personnel	x 0,75

²⁵ Chaque opérateur doit être conscient du fait que l'engagement nécessite l'implication de tous

²⁶ Organisme Extérieur de Prévention, bureaux de contrôle « Électricité », « Levage »...

²⁷ Le plan d'actions constitue de réels engagements dont les écarts doivent être justifiés

²⁸ Influence sur la structure

		0	1	Nombre de points 2	3	4	Coeff.
ANALYSE DES RISQUES	6. Mise à jour au minimum annuelle du Document Unique ²⁹	Pas d'analyse de risque sous forme d'un Document Unique	Il existe un Document Unique mais il n'est pas adapté ³⁰	Niveau 1 + document reflétant les risques de l'exploitation + les mesures de prévention mises en place sont cohérentes avec l'analyse des risques	Niveau 2 + document établi en partenariat avec le personnel + mise à jour régulière	Niveau 3 + Les mesures de prévention sont réalisées conformément à l'analyse des risques.	x 2,5
	7. Analyse des incidents / accidents	Pas d'analyse des incidents ou des accidents sur le site.	<u>Seuls les accidents graves ou mortels</u> font l'objet d'une analyse et de mesures correctrices ou d'actions de progrès	<u>Tout accident avec arrêt</u> fait l'objet d'une analyse formalisée ³¹ et de mesures correctrices ou d'actions de progrès à travers un plan d'actions	Niveau 2 + L'analyse associe l'encadrement de l'exploitation et des membres du personnel + L'analyse est étendue à toute situation similaire éventuellement présente sur le site	Niveau 3 (étendu à tout événement accidentel y compris incident et presque accident quel que soit sa gravité) + Les actions décidées sont suivies d'effet (mise en œuvre) et entraînent, si nécessaire, la mise à jour du Document Santé-Sécurité	x 2,5
PREVENTION ET CONTROLE DES RISQUES	8. Audits et inspections	Pas de démarche d'inspection ou d'audit	Réalisation des visites réglementaires par des organismes de contrôle / conseils ³²	Niveau 1 + Les remarques de ces organismes font l'objet d'un plan d'actions correctrices	Niveau 2 + Des visites périodiques sont organisées au niveau du site et prennent en compte la sécurité	Niveau 3 + Les remarques issues des visites sont intégrées dans un plan d'actions qui fait l'objet d'un suivi	x 2
	9. Existe-t-il des indicateurs (TF/TG) de suivi ?	Pas d'indicateur et pas de suivi des accidents	Des indicateurs de suivi ont été mis en place	Des indicateurs sont en place et sont suivis par des actions	Pas d'accident avec arrêt depuis 1 an (salarié, intérimaire, E.E.)	Pas d'accident avec arrêt depuis 2 ans et plus (salarié, intérimaire, E.E.)	x 1
	10. Consignes	Il n'existe ni consignes ni procédures particulières	Les consignes et procédures sont des documents administratifs qui ne correspondent pas à la réalité de l'exploitation	Les consignes et procédures sont adaptées à la réalité de l'exploitation et portées à la connaissance de l'ensemble du personnel.	Niveau 2 + Consultation du personnel sur la pertinence de ces documents + Les règles sont connues et respectées de tous	Niveau 3 + Des révisions périodiques sont réalisées	x 2

²⁹ Code du travail³⁰ Il n'est pas le reflet de l'analyse des risques de l'exploitation³¹ Remarque : lorsqu'il n'y a pas eu d'accident sur le site, l'existence d'une procédure permet de valider ce niveau³² Organisme Extérieur de Prévention, bureaux de contrôle « Electricité », « Levage »

		0	1	Nombre de points		3	4	Coeff.
Actions ou/et résultats				2				
FORMATION ET COMMUNICATION	11. Accueil sécurité pour les nouveaux arrivants (salarié, intérimaire)	Pas d'accueil Sécurité pour les nouveaux arrivants	Un accueil Sécurité sommaire est réalisé au poste de travail	Niveau 1 + Accueil formalisé (traçabilité)	Niveau 2 + Vérification des acquis	Niveau 3 + Parrainage (tutorat) organisé pour l'assimilation des consignes de sécurité au poste de travail		x 2
	12. Formation/sensibilisation régulière du personnel à la prévention des risques	Pas de formation / sensibilisation du personnel à la prévention des risques	Réalisation des formations obligatoires ³³	Niveau 1 + Séances de sensibilisation	Niveau 2 + Analyse des besoins en formation et en sensibilisation pour chaque poste de travail + Programme de formation / sensibilisation établi et respecté	Niveau 3 + Vérification de l'acquisition des compétences (formalisée)		x 1,5
	13. Points Santé - Sécurité réguliers avec le personnel	Pas de point Santé Sécurité avec le personnel	- Existence d'une démarche formalisée dans laquelle les opérateurs peuvent faire remonter et analyser les points Santé Sécurité qui méritent améliorations. - La démarche ne vit pas.	Niveau 1 + Les actions décidées dans ce cadre sont peu suivies ³⁴ . + Actions ponctuelles	Niveau 2 + La démarche vit régulièrement + Les actions décidées dans ce cadre sont intégrés dans le plan d'actions Sécurité.	Niveau 3 + Communication des actions décidées à l'ensemble du personnel par tout moyen approprié - Participation régulière de la direction dans cette démarche		x 1,5

³³ S.S.T., CP.T., habilitations électriques, C.A.C.E.S., ...

³⁴ pas intégrées dans le plan d'actions Sécurité

		Nombre de points					
Actions ou/et résultats		0	1	2	3	4	Coeff.
ENTREPRISES EXTERIEURES	14. Échanges sécurité sur site avec les entreprises extérieures (hors transport)	Pas de plan de prévention ou permis de travail avec les EE intervenant sur le site.	Il existe un plan de prévention ou un permis de travail.	Le plan de prévention ou le permis de travail est le compte-rendu de l'analyse des risques réalisée lors de la visite (inspection) préalable du chantier avec l'entreprise extérieure.	Niveau 2 + Formalités d'accueil des personnels des entreprises extérieures à chaque intervention sur site + Vérification de la connaissance des opérateurs du plan de prévention (ou permis de travail)	Niveau 3 + Organisation de visites périodiques + Modification du plan de prévention en fonction des situations constatées + Mise à jour du plan de prévention à la suite de visites périodiques	x 2
	15. Choix des entreprises extérieures en fonction de critères en lien avec la Sécurité	Pas de critère en lien avec la sécurité quant au choix des EE	Des critères de choix en lien avec la sécurité sont clairement définis pour l'intervention des EE	Niveau 1 + Demande de justificatifs	Niveau 2 + Pour <u>certain</u> s travaux (chantiers importants, travaux dangereux, ...) impliquant des EE, des critères de sécurité sont clairement définis, justifiés et contrôlés	Niveau 3 + Pour <u>tous</u> travaux impliquant des entreprises extérieures, des critères de sécurité sont clairement définis, justifiés et contrôlés.	x 1
	16. Echange sécurité avec entreprise de transport	Pas d'échange. Pas de protocole chargement/déchargement	Le protocole existe. Il est inadapté et pas systématique	Le protocole est adapté et signé par les entreprises	Le protocole est connu du personnel de la centrale	Le protocole est pertinent, mis à jour régulièrement, connu des chauffeurs. La connaissance est vérifiée périodiquement.	x 2